



Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 019-211915301-20220412-2022054-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 AVRIL 2022

## DELIBERATION N° 2022/024

**Création d'un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire  
d'activité à temps complet sur le budget de l'ALSH (petite enfance)**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 6 avril 2022	L'an deux mille vingt et deux, Le douze avril à dix-huit heures (18h00) Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Lucette TRALEGLISE « maire provisoirement »
<b>DATE D'AFFICHAGE DU COMPTE RENDU</b> 20 avril 2022	<b>Etaient présents :</b> Lucette TRALEGLISE « maire provisoirement » <b>Mesdames et Messieurs les Adjoints :</b> Annie PASCAREL-- Helga REMY - Jean-Pierre LABORIE. <b>Mesdames et Messieurs les Conseillers</b> Johanna GERAUD, Robert DALLES, Philippe SANTIN, Marc ROULET, Monique MANIERE, Jean-François BORDAS, Pierre Jean VIALLE, Christophe BELLINA, Sophie CHEVREUX, Francine DARLAVOIX, Karine DESCHAMPS, William POUMEAU, Denis VEYSSIERE, Gilbert JAUGEAS, Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b> <b>En exercice : 27</b> <b>Présents : 21</b> <b>Votants : 26</b>	<b>Absents excusés :</b> Philippe VIDAU, Maire empêché, donne pouvoir à Lucette TRALEGLISE, Dorian POUMEAU donne pouvoir à Johanna GERAUD, Michel DONZEAU donne pouvoir à Philippe SANTIN, Marie-Christine VERGNE donne pouvoir à Marc ROULET, Christelle CHATAURET donne pouvoir à Francine DARLAVOIX, Gisèle PERIER-BRIENCHON, excusée,  <b>forment la majorité des membres en exercice.</b> Le <b>quorum</b> étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. Philippe SANTIN a été élu secrétaire de séance.

Considérant que la commune peut faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi,  
Vu l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;  
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour assister les personnels de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement et les services des écoles.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint d'animation à temps complet, modularisé sur l'année.  
Il devra justifier d'un diplôme dans le domaine de la petite enfance et/ou de l'expérience dans l'animation.  
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° n°84-53 précitée si les besoins du service le justifient

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire :

- à créer un emploi à durée déterminée, pour une durée d'un an à compter du 28 juin 2022, à temps complet dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C (rémunération basée sur le SMIC en vigueur)
- à signer l'arrêté de recrutement et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents*

- **DECIDE** de créer un emploi à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité à temps complet à compter du 28 juin 2022, pour une durée d'un an.
- **DIT** que la rémunération sera basée sur le SMIC en vigueur,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent sont inscrits - Budget ALSH service Petite Enfance (compte 64131).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'arrêté de recrutement et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Lucette TRALEGLISE

